

BATIMENT

Plan de Développement des Compétences

Entreprises de moins de 50 salariés

Modalités de Participation Financière 2023

Applicables à partir du 1^{er} janvier 2023 dans la limite des fonds disponibles

La formation doit démarrer en 2023 et les demandes de financement doivent parvenir à Constructyts au moins 15 jours avant le début de la formation
La formation ne doit pas avoir déjà démarré avant la réception de la demande de financement par Constructyts

DURÉE MAXIMUM	PLAFOND COÛT PEDAGOGIQUE ET FRAIS ANNEXES	PARTICIPATION AUX FRAIS DE SALAIRE	FINANCEMENTS SPÉCIFIQUES
<p>Par action non qualifiante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maximum 300 heures par stagiaire <hr/> <p>Par action qualifiante : (qualification CCN Bâtiment / certification RNCP / blocs de compétences / CQP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maximum 1 200 heures par stagiaire - Nombre de stagiaires maximum : 3 par an par entreprise 	<p>Plafond coût pédagogique : - 20 € HT / heure / stagiaire</p> <p><i>Dans la limite de 700 € HT / jour / groupe dans le cas d'une session intra-entreprise</i></p> <hr/> <p>Coût pédagogique des actions FeeBAT : Plafond selon modules</p> <hr/> <p>Frais annexes UNIQUEMENT pour les actions qualifiantes : Plafond : 8% des coûts pédagogiques pris en charge dans la limite de 1 500€ HT par action</p> <hr/> <p><i>Il existe des financements spécifiques et complémentaires (ci-contre et verso)</i></p>	<p>Entreprises de moins de 11 salariés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plafond : 13 € HT / heure / stagiaire - Plafond pour actions FeeBAT : 100 € HT par jour / stagiaire <hr/> <p>Entreprises de 11 à 49 salariés :</p> <p>Plafond : 13 € HT / heure / stagiaire</p> <p>UNIQUEMENT pour les actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - qualifiantes - visant la transition écologique et développement durable ou visant la transition numérique - visant la pérennisation des emplois (actions de création / reprise / gestion / transmission d'entreprise) - ou pour la partie des heures de formation réalisées en situation de travail (AFEST) 	<p>VAE Accompagnement : Plafond de 2 000 € HT / VAE</p> <hr/> <p>Bilan de compétences : Plafond de 2 000 € HT / Bilan</p> <hr/> <p>Evaluations CléA (hors formation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préalable : Plafond 500 € HT - fin formation : Plafond 250 € HT <hr/> <p>Ingénierie AFEST : Prestataire référencé par Constructyts : Plafond 900 € HT / jour dans la limite de 4 jours</p> <hr/> <p>Appui Conseil RH / Numérique (cf. verso)</p>

BATIMENT

Plan de Développement des Compétences

Entreprises de moins de 300 salariés

Modalités de Participation Financière 2023

Applicables à partir du 1^{er} janvier 2023 dans la limites des fonds disponibles

La formation doit démarrer en 2023 et les demandes de financement doivent parvenir à Constructyts au moins 15 jours avant le début de la formation
La formation ne doit pas avoir déjà démarré avant la réception de la demande de financement par Constructyts

FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES Entreprises de moins de 300 salariés

Actions de coaching / consulting en lien avec un projet de création / reprise / transmission et gestion d'entreprise (cf. priorité accord formation)

Coût pédagogique :

Plafond : **125 € HT / heure / groupe**

Maximum : **5 000 € HT / an / entreprise**

Actions visant la pérennisation des emplois (actions de création / reprise / transmission et gestion d'entreprise) :

Coût pédagogique :

Plafond : **24 € HT / heure / stagiaire**

Actions Lean Management :

Plafond : **1 000 € / jour**

Dans la limite de **2 jours de diagnostic / 6 jours Accomp.**

Appui Conseil RH / Numérique :

Prestataire référencé par Constructyts

Plafond : **1 000 € HT / jour** dans la limite de **2 jours de diagnostic / 6**

jours d'accompagnement

Aide limitée à 50 % pour les entreprises de 50/299 *

** Se rapprocher de nos équipes en région pour étudier d'éventuels financements complémentaires : cofinancements publics, fonds conventionnels ou versements volontaires*

FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES Entreprises de 50 à 299 salariés

Participation aux coûts pédagogiques des actions du plan de développement des compétences

Priorité au financement des formations obligatoires ou recommandées (GFOR)

Coût pédagogique :

Plafond : **20 € HT / heure / stagiaire**

Budget entreprise : se rapprocher de nos équipes en région

Actions FeeBAT :

Conditions de participation auprès de nos équipes en région